

PUBLIC : Formation adressée au télépilote ou futur télépilote de drone pour opérer dans la catégorie ouverte.
Secteurs concernés : Carrière, Inspection, travaux, BTP, BIM, Architecte etc....

OBJECTIFS : Les objectifs de la formation sont d'assurer la sécurité du stagiaire lors de la réalisation de ses premiers vols seuls dans le cadre de réalisation de travaux photogrammétrique.

Pour cela, le stagiaire doit acquérir plusieurs compétences :

- Compréhension du drone et des mécaniques de vols
- Compréhension de la réglementation et du Lexique
- Acquisition théorique et utilisation des systèmes de navigation embarqués
- Connaissance des effets météorologiques
- Compréhension des performances humaines
- Apprendre les bases du pilotages

PREREQUIS : Savoir lire, écrire et comprendre la langue française.

Vue correcte exigée (lentilles et lunettes acceptées)

PEDAGOGIE & EVALUATION :

Théorique : compétences validées par le passage de l'examen A1/A3 ainsi que le BAPD (A2) après la formation.

INTERVENANTS :

Franck Bossé : PDG et Télépilote de drone

Didier Leborgne : Télépilote de drone

Rémi Hall : Télépilote de drone responsable de formation

INDICATEURS DE RESULTATS :

Examen A1/A3

TARIFS :

2 000 € pour la formation complète à la catégorie ouverte

Durée : 3 jours (1,5j de théorie / 10,5h heures (10,5h de théorie) et 1,5j de pratique / 10,5h (10,5h de pratique)

21h en présentiel

PROGRAMME :

Formation Théorique :

- Partie 1 : La réglementation
- Partie 2 : Les limitations de l'espace aérien
- Partie 3 : Les sites web de référence
- Partie 4 : Connaissance Générale en matière de UAS
- Partie 5 : Météorologie et facteur humain

Formation Pratique :

- Partie 1 : Découverte du drone
- Partie 2 : Checklist des points de vérification de l'état du drone
- Partie 3 : Préparation de mission sur la zone de vol
- Partie 4 : Prise en main du drone lors d'un vol libre.
- Partie 5 : Exercice de manoeuvre aérienne
- Partie 6 : Exercice d'atterrissage
- Partie 7 : débriefing sur les premiers vols
- Partie 8 : Premiers vols automatisées
- Partie 9 : Vol d'inspection Manuel

DATES :

à définir

MODALITE ET DELAIS D'ACCES :

à définir